



Le ministère des Affaires extérieures présente ses compliments à l'Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques et a l'honneur de se référer à l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord signé par le Canada et l'URSS, le Gouvernement du Canada avise par les présentes le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques qu'on a découvert sur le territoire canadien des éléments constitutifs d'un engin spatial que l'on croit être le satellite soviétique Cosmos 954, qui est rentré dans l'atmosphère terrestre au Canada le 24 janvier 1978. Plusieurs de ces éléments se sont avérés radioactifs. Etant donné les risques de danger pour la personne et la propriété au Canada, les autorités canadiennes ont entrepris des recherches aériennes et terrestres exhaustives afin de trouver les morceaux de l'engin. Les recherches se poursuivent toujours. Jusqu'ici les morceaux décrits dans l'annexe ci-jointe ont été trouvés dans les Territoires du